



LE CSF

Partenaire de l'ALPAF au service des projets des agents des ministères, au cœur du service public, le Crédit Social des Fonctionnaires est l'association aux côtés des fonctionnaires et assimilés depuis plus de 60 ans.

En toute indépendance, le CSF sélectionne et négocie au mieux de leurs intérêts des solutions de crédit, d'épargne et d'assurance.

En proposant des solutions concrètes et avantageuses, le CSF vous permet d'accéder à la propriété, contribue à la protection de vos proches et améliore votre cadre de vie en réalisant vos projets.

Le CSF, c'est aujourd'hui plus de 60 ans d'expérience, 20 000 correspondants bénévoles, plus de 1 500 partenariats dans toutes les Fonctions Publiques et des équipes toujours disponibles pour répondre à vos questions.

Pour connaître toutes les solutions de financement et d'assurance complémentaires proposées par CRÉSERFI, la société de financement du CSF, rendez-vous sur : <http://www.csf.fr/ALPAF>

CRÉSERFI, la société de financement du CSF (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303477319 - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris - Courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n°07 022 577 (www.orias.fr) et ses partenaires prêteurs vous proposent les prêts immobiliers. Les propositions de crédit sont réservées aux adhérents du CSF. Elles restent sous réserve d'acceptation de CRÉSERFI et de ses partenaires prêteurs, après étude de leur situation financière. Les partenaires prêteurs de CRÉSERFI sont : **La Banque Postale** (SA au capital de 4 046 407 595 € - Siège social et adresse postale : 115 rue de Sévres - 75275 Paris Cedex 06 - RCS Paris 421 100 645 - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 424 ; **LCL** (SA au capital de 1 847 860 375 € représenté par 356 507 037 actions entièrement libérées) - Siège social : 18 rue de la République 69002 Lyon - Siège central : 19 boulevard des Italiens 75002 Paris - RCS Lyon B 954 509 741 - Siren 954 509 741 - N° ORIAS 07 001 878 (www.orias.fr) ; **Crédit du Nord** (SA au capital de 890 263 248 €) - Siège social : 28 place Rihour 59800 Lille - Siège central : 59 boulevard Haussmann 75008 Paris - RCS Lille 456 504 851 - N° ORIAS 07 023 739 (www.orias.fr) ; **Société Générale** (SA au capital de 1 006 50 557,50 €) - RCS Paris B 552 120 222 - Siège Social : 29 Boulevard Haussmann 75009 Paris - ORIAS n° 07 022 493 (www.orias.fr) ; **CIC** (SA au capital de 608 439 888 €) - Siège social: 6 avenue de Provence 75009 Paris - RCS Paris 542 016 381 - N° ORIAS 07 025 723 (www.orias.fr). La liste complète des partenaires est consultable sur le site www.csf.fr.

Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues.

CRÉSERFI et ses partenaires prêteurs vous proposent les prêts personnels. Ils sont sous réserve d'acceptation définitive par le prêteur après étude de votre situation financière. L'emprunteur dispose d'un droit de rétractation. Les partenaires de CRÉSERFI sont **SEDEF** - Société en nom collectif au capital de 13 770 000 € - 3 rue du Commandant Cousteau - 91300 MASSY - 331 320 028 RCS EVRY - Intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des intermédiaires d'Assurance) sous le n° 07 037 518 (www.orias.fr) et **FINANCO** - S.A. à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 58 000 000 € - Siège social : 335, rue Antoine de Saint Exupéry 29490 Guipavas - Société de courtage d'assurances n° Orias : 07 019 193 (www.orias.fr).

CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opération de crédit, sans agir en qualité de prêteur.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9, rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Pour adhérer au CSF, il suffit d'acquitter un droit d'entrée unique et une cotisation annuelle. Et pour plus d'avantages, optez pour le service C'Plus (tarifs en vigueur consultables sur www.csf.fr).

Les formules d'assurance sont proposées par **CSF Assurances** - SARL de courtage d'assurances du CSF au capital de 450 000 € - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09 - RCS Paris B 322 950 148 - inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 008 834 (www.orias.fr).

Les informations collectées par le groupe CSF, sont traitées à fin de gérer les adhérents et prospects. Ce traitement est basé sur votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment. Ces informations à destination du groupe CSF, seront conservées pendant trois ans après le dernier contact commercial. Certains partenaires liés contractuellement pour la gestion d'opération de relance et de recouvrement sont susceptibles d'être établis au Maroc. La sécurité des données transférées est garantie par la signature de clauses contractuelles type de Commission Européenne.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez de droits sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité et le droit de définir des directives sur vos données à caractère personnel après votre décès. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier à : Groupe CSF - Service Gestion - 9, rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 9, par mail à DPO-Groupe-CSF@csf.fr ou sur le site www.csf.fr dans l'espace Mon Compte. Une pièce d'identité pourra vous être demandée. En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous disposez également d'un droit d'opposition sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale par courrier à l'adresse ci-dessus ou via les liens de désinscription présents dans nos courriels.

GROUPE CSF: SERVICES AUX ADHÉRENTS • CRÉDITS
• **ASSURANCES • ÉPARGNE** / Crédit Social des Fonctionnaires, association / CRÉSERFI, société de financement du CSF / CSF Assurances, société de courtage d'assurance du CSF / PROGRETIS, société de conseil en gestion de patrimoine du CSF.

L'ALPAF

Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, a pour objet de faciliter le logement des agents des ministères économiques et financiers.



LES AIDES ET PRÊTS AU LOGEMENT

Association pour le logement du personnel des administrations financières

WWW.ALPAF.FINANCES.GOUV.FR

Le réseau des délégués départementaux de l'association, ainsi que celui des correspondants sociaux de Paris apportent leur soutien en conseil et pour l'admission de l'information sur les prestations.

Avant d'entamer toute démarche relative aux prestations décrites ci-après, il est vivement conseillé de vous informer sur les conditions d'éligibilité et d'attribution précisées

sur

le site internet de l'Alpaf : <http://WWW.ALPAF.FINANCES.GOUV.FR>



COMMENT ÉLABORER MON PROJET ?

1

J'AI UN PROJET
D'AQUISITION

JE M'INSTALLE
DANS UN NOUVEAU
LOGEMENT

JE SOUHAITE
AMÉLIORER MON
LOGEMENT

J'ÉVALUE ET DÉPOSE MA DEMANDE D'AIDES OU DE PRÊTS ALPAF

Rendez-vous sur le site ALPAF pour découvrir l'ensemble des prestations proposées.

Une calculette me permettant de prendre connaissance de celles auxquelles je peux prétendre est disponible sur le site internet. Je dépose ma demande d'aides ou de prêts directement en ligne.

► WWW.ALPAF.FINANCES.GOUV.FR ◀

J'AI UN BESOIN DE FINANCEMENT OU D'ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE POUR FINALISER MON PROJET. CRÉSERFI, LA SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DU CSF M'ACCOMPAGNE

2

J'AI UN PROJET
D'AQUISITION

Je prends RDV avec un conseiller CRÉSERFI. Il détermine avec moi la solution complémentaire la mieux adaptée pour mon projet en fonction des aides et prêts ALPAF auxquels je peux prétendre.

Mon conseiller CRÉSERFI m'accompagne dans le montage de mon projet. Il m'informe sur son état d'avancement et ce, jusqu'à sa finalisation (Conformément à la loi).

► 01 53 36 10 40 ◀
(Coût d'un appel local)

JE M'INSTALLE OU JE SOUHAITE
AMÉLIORER MON LOGEMENT

Je peux, à distance, faire une demande de prêt complémentaire ou une demande d'assurance.

► 01 53 34 44 01 ◀
(Coût d'un appel local)

Je prends RDV avec un conseiller CRÉSERFI qui m'accompagnera dans mes démarches.

► 01 53 36 10 40 ◀
(Coût d'un appel local)

► 01 53 36 10 40 ◀
(Coût d'un appel local)

PLUS D'INFORMATIONS



RENDEZ-VOUS SUR WWW.CSF.FR/ALPAF
ET SUR WWW.ALPAF.FINANCES.GOUV.FR



CONTACTEZ CRÉSERFI
AU **01 53 36 10 40**
(Coût d'un appel local)



LES AIDES ET PRÊTS AU LOGEMENT ALPAF ET LES SOLUTIONS COMPLÉMENTAIRES CRÉSERFI

L'ALPAF vous propose différentes prestations pour votre résidence principale. Si vous avez des besoins supplémentaires, CRÉSERFI, la société de financement du CSF, dispose de solutions complémentaires adaptées.

Une calculette, vous permettant d'évaluer le montant des aides et prêts auxquels vous pouvez prétendre, est disponible sur le site internet : <http://WWW.ALPAF.FINANCES.GOUV.FR>. Sauf mentions contraires, les prestations sont soumises à conditions de ressources. Les prêts sont délivrés sans intérêts.

Aides et prêts ALPAF

Besoin n°1 : Acquérir un logement

Les prestations à l'acquisition à la propriété varient en fonction des ressources et de la localisation géographique*

Besoin n°2 : S'installer dans son logement

Les prestations pour l'installation varient en fonction des ressources, de la localisation géographique* et du type de logement (privé ou social)

Besoin n°3 : Améliorer / Adapter son logement

Les prêts pour l'amélioration du logement des personnes handicapées et pour sinistre immobilier ne sont pas soumis à conditions de ressources

Solutions complémentaires CRÉSERFI

• **PRÊT IMMOBILIER** : pour compléter le plan de financement de votre résidence principale dans le meilleur ouvrier, CRÉSERFI dispose d'un réseau de partenaires bancaires avec lesquels il négocie les meilleures conditions et sélectionne en toute indépendance le financement le plus adapté à votre projet.

• **ASSURANCE DES MPRUNTEURS (ADE)** : pour assurer votre prêt immobilier complémentaire ALPAF en cas de décès, invalidité et d'incapacité de travail et/ou assurer votre prêt principal, CRÉSERFI propose des solutions d'assurance particulièrement courantes (l'assurance de vos prêts est obligatoire dans le cadre d'un projet d'acquisition immobilière).

• **PRÊT PERSO / TRAVAUX** : pour financer les travaux à votre charge engendrés par votre installation ou l'équipement de votre logement, CRÉSERFI vous accompagne (frais de déménagement, avance de loyer, frais de caution, frais d'agence...).

• **ASSURANCE DES MPRUNTEURS (ADE)** : pour assurer vos prêts personnels ALPAF en cas de décès, d'invalidité et d'incapacité de travail qui que soit le montant du prêt. Dans le cadre d'un prêt personnel, l'assurance reste facultative mais recommandée.

• **PRÊT PERSO / TRAVAUX** : pour financer les dépenses liées à des travaux d'amélioration ou d'embellissement de votre résidence principale, que vous en soyez locataire ou propriétaire.

• **ASSURANCE DES MPRUNTEURS (ADE)** : se présente généralement à prendre en charge tout ou partie des mensualités restant due de votre prêt en cas de décès, d'invalidité ou d'incapacité de travail. Elle est le meilleur moyen de sécuriser votre projet et de protéger votre famille.

*Pour connaître la zone géographique dont vous dépendez, consultez le site Internet de l'ALPAF ou votre délégation départementale de l'action sociale.

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.